

FAITS DIVERS

Voici une étrange narration que nous empruntons au *Constitutionnel* en lui laissant la responsabilité :

On ne s'entretient à Terre-Neuve en ce moment que d'un fait qui va répandre partout une singulière émotion. Il y a trois semaines environ, un négociant de Placentia s'était mis en chasse, et après avoir battu le pays sans grand succès, rentra en ville, emportant un vol de canards eiders vint à passer à sa portée.

Le canard eider, on le sait, habite le plus généralement les terres les plus insubmersibles des mers glaciales. C'est de leur nid qu'on tire le fin duvet connu sous le nom d'édredon, duvet dont ils entourent leurs œufs pour leur conserver la chaleur, lorsque, afin d'échapper à un danger quelconque, ils sont forcés de fuir.

Revêtu d'une fourrure épaisse, le canard eider braye les aigüeurs des contrées les plus froides et s'avance jusqu'à Spitzberg.

Donc, notre chasseur, qui s'appelle John Waley, ne voulut pas laisser échapper une si belle proie. Épaula son fusil, lâcha les deux coups et vit tomber à ses pieds deux canards. Il s'approcha, se baissa, ramassa le premier des eiders et le mit dans son carnier, fait quelques pas, s'inclina de nouveau et saisit le second canard. Il le va le mettre aussi dans sa gibecière, lorsqu'il sent un corps dur qui, sous sa main, fait contraste avec l'épais duvet de son gibier.

M. John Waley examine alors avec attention et trouve une planchette de bois, longue de huit centimètres environ, haute de six. Cette planchette est attachée au cou du canard à l'aide d'un bout de ficelle goudronnée.

Intrigué, le chasseur tourne et retourne la planchette sur l'une des faces de laquelle il finit par découvrir des caractères, quelque chose comme des mots gravés, mais effacés par un frottement inexplicable. De plus la planchette n'était pas complète. Elle avait été cassée et il manquait au moins deux lignes à ce message.

Voici un *fac-similé* de ce qui était gravé sur le bois :

QUATRE FRANÇAIS PERDUS... DA... UN DÉSERT DE GLACE DÉP... MOIS TERRIBLE POSITION... NAVIRE ENG... ÉQUIPAGE NOYÉ... SEPT SAUVÉS TROIS MORTS DE... AU SECOURS...

Puis plus rien. Ce cri de détresse n'était pas complet. Il était cependant facile de reconstruire le message comme suit :

Quatre Français perdus dans un désert de glace depuis (?) mois. Terrible position. Navire englouti, équipage noyé. Sept sauvés, trois morts de froid, venir au secours.

À la suite de cette découverte, qui fit à Placentia une immense sensation, l'on se mit, à dix lieux à la ronde, à organiser des chasses de canards eiders.

C'est l'époque où ils émigrent, ils sont assez nombreux en ce moment dans les parages de Terre-Neuve.

On en fit un vrai massacre. Le deuxième jour, un pêcheur en tua un qui portait aussi des fragments de planchettes attachées de la même manière avec une ficelle goudronnée.

J'abrège. Ce ne fut que quatorze jours après qu'on abattit un énorme eider (il mesurait près de 70 centimètres), au cou duquel on trouva la planchette et l'inscription complète, plus une signature.

Voici la fin du suprême envoi :

NOUS SOMMES BIEN AU DELA DU GROENLAND. ON NE SAIT OU. AU SECOURS. AU SECOURS. VOICI L'HIVER.

Signé : GRLOUP.

Sur cette dernière planchette, les caractères étaient plus distincts et moins effacés. Cependant on n'a pu lire distinctement le chiffre indiquant depuis combien de mois les naufragés sont dans les glaces.

Quel est cet horrible drame ? Quels sont ces malheureux ? À quel navire appartiennent-ils ? Comment faire pour les rejoindre ? Où aller pour les sauver ?

C'est épouvantable ! c'est affreux. Quelqu'un entreprendra-t-il d'aller à la recherche de ces infortunés ? Notre siècle est bien positif pour que nous osions l'espérer.

À tout hasard, publiez ces lignes. Peut-être viendra-t-il quelque nouvel indice ? À Terre-Neuve, la chasse aux eiders continue. Qui sait si l'on ne trouvera pas un renseignement plus complet, plus exact, une indication plus précise ?

Une piquante anecdote racontée par le *Caulois* : C'était cet été, à la sortie d'une séance du Sénat.

Le maréchal Vaillant se rend en gros costume chez sa vieille amie, la marquise de C.

On cause toux, rhumatismes, empire. On fait un tour de jardin, on s'offre mutuellement quelques boules de gomme, et finalement on rentre au salon.

La chaleur est extrême et le maréchal de se débarasser de son chapeau, de ses gants, de son épée, qu'il pose sur un divan.

Sur ce même divan prennent place la marquise et le sénateur.

La conversation s'engage et se continue par un monologue un peu laborieux du maréchal.

Soudain, il entend un petit bruit sonore et cadencé, d'une inquiétante monotonie... Il regarde la marquise. Elle dort !

— Au fait, se dit le ministre des beaux-arts en consultant sa montre. Six heures ! mon dîner doit être prêt. Partons et ne la réveillons pas !

Il prend son chapeau, il prend ses gants,

il prend son mouchoir et cherche son épée...

Justement, la marquise est assise dessus.

— Ah ! mon épée, je ne saurais partir sans elle ! Réveillons la marquise...

Et le maréchal aussitôt entreprend le siège de la noble dormeuse :

— Hum ! hum ! hum ! hum ! La marquise dort toujours...

— C'est bien étrange, se dit encore M. Vaillant. Essayons d'autre chose.

Il détache quatre boutons de son habit de sénateur et prend un gros sou dans sa poche.

Il le laisse tomber sur le parquet... et regarde vivement la marquise. Ah ! elle dort encore... c'est bien singulier !

Il reboutonne ses quatre boutons et fredonne : « Partant pour la Syrie » en battant la mesure sur un carreau de vitre.

La marquise est toujours là, sur le divan et sur l'épée, la bouche ouverte, les yeux fermés, les bras pendants.

— Malédiction ! s'écrie le maréchal. Mais c'est donc la vieille au bois dormant ?

Que faire ? Il aperçoit un piano dans un coin du salon, il l'ouvre et joue : *La casquette, la casquette du père Bugéaud*.

La marquise s'agite, porte la main à son toupet, baille et se rendort.

— C'est incroyable ! murmura le maréchal.

Et se précipitant avec frénésie sur les touches d'ivoire, l'entame d'une main ferme la chanson des turcos : « Brave turco... etc. »

La marquise ronfle !

— Je n'y comprends plus rien, s'écrie avec stupeur le ministre. C'est là, si je ne me trompe, un sommeil anormal, phénoménal.

Et le ministre s'agenouille doucement, aux pieds de la marquise, sur une belle peau de tigre ; puis avec des précautions infinies, il saisit la poignée du glaive sénatorial et capifit.

La lame suit, glisse sans effort. Mais le fourreau reste...

Il reste inébranlable, gémissant, étreint sous la marquise. La lame, c'est toujours cela. Mais le fourreau est indispensable.

Le sénateur tire le fourreau, un peu vivement peut-être, et la marquise enfin se réveille !

Elle se réveille en sursaut, et, devant elle, elle aperçoit le maréchal Vaillant, genou en terre, brandissant une épée nue. Horreur !

Elle bondit, s'élançant effrayée vers la porte, et se suspend, en désespérée au cordon de sonnette. Les domestiques arrivent...

— Ah ! mon Dieu ! que s'est-il donc passé ?

— Mais rien du tout, dit le maréchal. Vous dormiez sur mon fourreau, marquise, j'ai voulu le prendre, il m'a résisté...

— Et vous vouliez m'assassiner ?

— Non, je voulais m'en aller. J'ai précipitément du monde à dîner ce soir, et vous comprenez...

Le maréchal, enfin, s'explique, s'excuse, rengaine, salue et s'en va.

Mais vous n'otiez pas de l'idée de la marquise que son Excellence a eu un moment d'exaltation fort dangereuse.

— Un bon homme, dit-elle souvent, mais qu'on ferait bien de surveiller.

Revue agricole

Paris 2 janvier

La situation reste la même qu'il y a huit jours. Il s'est bien, il est vrai, produit un léger mouvement de hausse vers le milieu de la semaine ; mais comme il avait pour cause la faiblesse des apports dans l'approvisionnement des marchés pendant les quelques jours de température rigoureuse que nous avons subis. Cette tendance a disparu à l'arrivée du dégel. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui à peu près en présence des prix d'il y a huit jours, savoir en huit marchés et courant du mois 55, 50, janvier et février dité mars et avril 56 fr. En farines supérieures, courant du mois, 53,75 à 54 ; janvier et février 54 ; mars et avril 54, 25 à 54,30. Les farines de consommation, se vendent lentement de 53 à 56 f., le tout par 159 kil.

Peu de monde et peu d'offres, au marché de mercredi, à la halle de Paris, on a pu y constater 50 cent. de hausse sur les prix de la semaine dernière ; prix extrêmes de 28,50 à 34, par sac de 120 kilo.

Le seigle est calme de 16,25 à 19,50, les 115 kil. Orges sans demandes de 17 à 18,25. Les avoines sont calmes de 17 à 18 fr. selon provenance.

Les arrivages continuent à Marseille sur une large échelle ; Nante est sans affaires avec l'Angleterre ; le marché anglais s'est ranimé, ces jours-ci, notamment celui de Liverpool, avec une plus-value de 75 par 100 kil. légère reprise également en Belgique.

Les opérations sur les huiles de colza sont redevenues calmes courant du mois 99 h. quatre premiers mois, 98,25. Les colzas en terre n'ont pas souffert, garantis qu'ils étaient par une épaisse couche de neige.

Les alcools du Nord ont des cours assez bien tenus sur le rapproché ; la spéculation s'abstient d'ailleurs de faire de la hausse. Comme d'habitude à l'époque actuelle de l'année, il y a ralentissement dans les transactions vinicoles.

Peu de mouvement sur le marché aux sucres : le 111,12 se cote de 62,25 à 62,50 raffinés. de 129, à 129,50, le tout par 100 kil.

L. DUPUÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

Lett. aff. non-aff.

Jusqu'à 10 gr. inclus. 0 f. 20 c. 0 f. 30 c.

de 10 gr. à 20 gr. incl. 0 40 0 60

de 20 gr. à 100 gr. » 0 80 1 20

de 100 gr. à 200 gr. » 1 60 2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque

100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 f. 20 cent. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans

un circonscription postale du même bureau au.

Lett. aff. non-aff.

Jusqu'à 10 g. inclus. 0 f. 10 c. 0 f. 15 c.

de 10 g. à 20 g. » 0 20 0 30

de 20 g. à 100 g. » 0 40 0 60

de 100 g. à 200 g. » 0 80 1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque

100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

Lett. aff. non-aff.

Jusqu'à 15 g. inclus. 0 f. 10 c. 0 f. 15 c.

de 15 g. à 30 g. » 0 20 0 25

de 30 g. à 60 g. » 0 30 0 35

de 60 g. à 90 g. » 0 40 0 45

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par

chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

FORESTIÈRE

DE CRÉDIT et D'EXPLOITATION

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Statuts déposés en l'étude de M^e DUBOYS notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL A PARIS :

N^o 1, place du Théâtre-Français.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le marquis de BETHISY, ancien Pair de France, Membre du Conseil Général de Seine-et-Marne.

M. DE BIGAULT d'AVOCOURT, Inspecteur des Eaux et Forêts, en retraite.

M. CHEVALIER (Emmanuel), ancien notaire, propriétaire.

M. E. HERLOFSEN, de la maison Horlof-sen et C^o, de Rouen.

M. le comte de HOUEDELOT, propriétaire.

M. le vicomte DE LANCASTRE - SAL-DANHA, Secrétaire de la Légation de Portugal à Paris.

M. le vicomte LE BAILLY D'INGHUEM, propriétaire-forestier.

M. MALHERBE DE MARAIMBOIS, propriétaire au Havre.

M. le comte ORDENER, propriétaire-forestier.

Il n'est stipulé AUCUN APPORT en faveur des fondateurs.

Les actions donnent droit :

- 1^o A 6 % d'intérêt annuel ;
- 2^o A 80 % dans la répartition des bénéfices ;
- 3^o Et à une part proportionnelle dans l'actif social.

Intérêts payables p r trimestre

les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre.

VERSEMENTS : 100 fr. en souscrivant. 250 f.

150 fr. à la répartition. p' act

Le reste à mesure des besoins de la Société et suivant décision du Conseil d'administration.

Les souscriptions reçues jusqu'à ce jour par la Société générale forestière, assurent, dès maintenant sa constitution.

En présence des nombreuses et importantes affaires qui sont proposées de tous côtés à la Société, et l'assemblée générale étant souveraine, aux termes des statuts, pour fixer définitivement le maximum du capital social de constitution, il a été décidé que les souscriptions continueraient à être reçues dans les départements jusqu'au 28 décembre, date à laquelle la réunion de l'assemblée générale sera fixée.

On souscrit, soit directement, par lettre chargée, à l'adresse du Directeur, place du Théâtre Français, n^o 1, à Paris, soit les banquiers au compte de la Société générale forestière.

Les propriétaires-fonciers et les négociants intéressés à l'industrie et au commerce des bois, peuvent, dès maintenant, adresser leurs propositions d'affaires ? achats, ventes, affermages, avances sur coupes, ouvertures de crédit, etc., au directeur de la Société, et elles seront immédiatement mises à l'étude. Les personnes qui sont dans l'intention de demander à la Société de la représenter dans les départements, ainsi que les Forestiers qui voudraient prendre la direction des zones forestières que la Société organise, sont priées d'adresser, sans délai, leurs demandes appuyées de références.

Pour le Conseil d'administration

9473 Le Président, marquis de BETHISY

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce *Prodige végétal* insérée à notre quatrième page. 9471 n.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départ de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.23 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (4^e et 2^e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Baillet, Hazebrouck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1^o, 2^e cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin : 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille) matin : 3.17 — 3.21 — 2.0 — 3.31 — 7.38.

OBLIGATIONS

DE HONDURAS

DOUBLE GARANTIE DE L'ÉTAT ET DU CHEMIN DE FER

Prix. — Le prix d'émission était de 225 fr. ; le prix de vente est de 225 fr. payables, 25 fr. comptant et 25 fr. de mois en mois.

Revenu fixe. — Intérêt de 20 fr. par an, exigibles, 10 fr. le 1^{er} mars et 10 fr. le 1^{er} septembre.

Tirages. — Il y a deux tirages par an, l'un, le 1^{er} février, l'autre le 1^{er} août ; les numéros sortants sont remboursables à 500 francs.

Action de jouissance. — L'obligation, même après le capital remboursé donne droit à une action dont le revenu annuel est estimé à 50 francs.

Une bonification de 2 p. 100 ou de 4 fr. 50 est faite à ceux qui paient l'obligation comptant. De plus, le coupon de 10 fr. du semestre courant est payé de suite à l'acheteur. En sorte que le prix net de l'obligation ressort à 240 fr. 50 sans frais ni commission, contre livraison immédiate.

Pour 240 fr. 50, on a droit : 1^o à 20 francs d'intérêt fixe, soit 9 1/2 p. 100 ; — 2^o à une augmentation de capital de 60 fr. en une durée moyenne de moins de 9 années, par suite du remboursement à 300 fr., ce qui représente encore 10 fr. par an, soit 4 fr. 75 pour 100 en sus de l'intérêt ; — 3^o et enfin, après le remboursement du capital, à un revenu probable et supplémentaire de 30 francs par an.

Les à-comptes payés ne donnent droit qu'à l'intérêt fixe de 20 fr., proportionnellement à leur importance.

Les obligations de Honduras sont admises à la cote officielle de la Bourse de Paris. Le Journal Officiel donne toujours le premier des nouvelles du Honduras.

S'ADRESSER :

Pour l'achat, le paiement des coupons et l'envoi gratuit de la liste des tirages des obligations de Honduras.

À la Caisse de l'UNION DES ACTIONNAIRES, place Vendôme, n^o 10 Paris. 9533

BOURSE DE LILLE.

Cours du 30 décembre 1869

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières.	595 ..
Lille 1860. J. A. 1865.	401 87
Lille 1863. J. J. Janv. 1864	400 73
Lille 1868. libérées.	511 25
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	42 28

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix.	501 25
Comptoir Eveldier et C ^o .	325 ..
Credit industriel du Nord.	311 25
Caisse Pérot et Comp.	370 ..
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p.	1300 ..
Gaz de Wazemmes à ..	1300 ..
— n ..	1125 ..
Caisse commerc. de Roubaix.	541 25
Lille à Béthune, actions.	405 ..
Lille à Béthune, oblig.	303 75
A niche (le douzième)
Azincourt.	250 ..
Auchy-au-Bois
Bruay ..	1840 ..
Bully-Grenay, anc.	420 ..
Carvin ..	1070 ..
Courrières ..	10075 ..
Campagnac ..	625 ..
Douvrin, anc.
Douvrin nov. 1864
Escarpelle ..	1300 ..
Epinac
Ferfay ..	1400 ..
Fiennes et Harding
Lens ..	9100 ..
Liévin ..	1550 ..
Meurchin ..	910 ..
Vicoigne-Noeux ..	5110 ..
Vendin
Thiv. et Fresnes (M.)

COURS DES HUILES A LILLE.

30 Décembre 1869.

	HUILES	GRAINES	TOURTEAUX
	l'hectolitre.	l'hectolitre.	l'hectolitre.
Colza ..	26	28 50	19 50